



Le Douze UR 2025 – 2026



Ce concours numérique est organisé par l'UR 12 Languedoc Roussillon afin de promouvoir l'UR, ses Auteurs & ses Clubs. Il est ouvert aux Clubs fédérés UR 12 et à ses membres fédérés.

Calendrier

Le DouzeUR est composé de 8 manches, d'octobre 2025 à mai 2026. Cette saison, nous aurons 4 manches avec un thème libre et 4 manches avec un thème imposé.

- Octobre 2025 thème libre
- Novembre 2025 thème imposé : **Objets insolites de nos grands-parents (en situation ou non)**
- Décembre 2025 thème libre
- Janvier 2026 thème imposé : **Astrophotographie : voie lactée, circumpolaire, lune, planetes ... le tout de nuit.**
- Février 2026 thème libre
- Mars 2026 thème imposé : **Les mains ont la parole (gestes, travail, tendresse, expressions par les mains)**
- Avril 2026 thème libre
- Mai 2026 thème imposé **Lieux de partances (gares, aéroports, quais, halls ... avec ou sans humains)**

Participation Gratuite pour les auteurs membres de la FPF pour l'année en cours.

Format & Modalités

- Adresse de téléchargement : <http://copain.federation-photo.fr>
- Téléchargement à compter du **1er** de chaque mois - fin du téléchargement le 12 du mois à 23h59 (sauf pour la 1^{ère} étape d'octobre 2025, date limite prévue le 22/10 à 23h59).
- Dans un cadre de **1920 x 1920 - 300 dpi** - Couleur ou Monochrome, la photo devra avoir 1920px dans sa plus grande dimension.
- La photo portera un titre : les titres longs sont à éviter – les titres permettant d'identifier l'auteur sont interdits *ex : n° d'adhérent dans le titre*.
- Les photos n'auront jamais été présentées au DouzeUR ou publiées dans la revue Florilège de la FPF.
- Un auteur fédéré avec plusieurs licences ne peut participer qu'une seule fois selon le règlement FPF.
- Chaque adhérent peut présenter 1 seule photo par manche.

Jugement

Notation de 6 à 20 par 3 juges (hors UR12) différents chaque mois.

Le non-respect des thèmes, la présence d'un filigrane ou la publication de photos déjà présentées entraînera une nullité de la photo concernée par décision des juges, du commissaire ou du CA de l'UR12.

- Classement mensuel, individuel et par club. Les résultats définitifs Individuels et Collectifs seront connus lors de l'AG de l'UR 12.
- Les 3 meilleures notes de chaque club sont comptabilisées mensuellement et donnent le classement final des clubs.
- Les photos sorties de capteur et retravaillées (et non pas fabriquées) sont à privilégier. En cas de doute, les fichiers RAW pourraient être demandés par les juges afin de statuer sur la validité de la photo.

Prix, récompenses

Fonction du partenariat, a minima diplômes pour la majorité des auteurs et clubs.

Les auteurs classés ex-æquo aux points seront départagés par leurs meilleures notes lors des différentes manches.

Exemple : 2 auteurs ex-aequo seront départagés par la plus forte note obtenue lors de leur participation.

Exposition Le DouzeUR

Issue des lauréats et des clubs fédérés, elle pourra être présentée sur les lieux suivants : Rencontres de l'UR, Salons, Festivals, Lieux proposés par les clubs de l'UR 12, sans être limitatif.

- Pour être retenus dans les photos exposées, les auteurs devront avoir participé à toutes les manches du DouzeUR. (Exception faite pour les nouveaux clubs ayant adhéré à la fédération en cours d'année)
- Sélection des photos à partir des lauréats, en veillant à ce que chaque club puisse être représenté et en fonction de la capacité d'accueil du lieu.
- Les auteurs et les clubs, dont les photos seront retenues par le CA, feront parvenir celles-ci en format HD pour l'exposition collective, tirage réalisé par l'UR (aucun tirage photo ne sera fourni par l'Auteur afin d'harmoniser la présentation de l'expo au format 30 x 40 ou 30 x 45 dans un support 40 x 50 allant dans un cadre 40 x 50).

Par sa participation au DouzeUR, chaque Auteur donne l'autorisation d'exposition et de publication à titre gratuit à l'UR 12 afin d'utiliser, sur tout support existant ou à venir, la photo dont il est l'auteur. Le but étant la promotion de la photographie dans le cadre des activités de l'UR 12.

Tout point non prévu au règlement sera arbitré par le CA de l'UR 12